

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 8 juillet 2022

N° CP-2022-7-12-21

N° applicatif 3686

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service mobilité et planification

SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN 2022

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace contribue à la sensibilisation des usagers aux enjeux de sécurité routière, en partenariat avec des associations.

Entre 2007 et 2020, le Département du Bas-Rhin a développé un partenariat avec les associations "La Prévention Routière", "CADR67" et "Vélo Emploi" afin de sensibiliser de manière générale les alsaciens aux enjeux de sécurité routière tout en ayant également une action plus ciblée à destination des collégiens. Une enveloppe annuelle de 35 000 € était dédiée au soutien des actions des associations en la matière.

Avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace, ce soutien a été élargi à toute l'Alsace. En complément des actions historiques bas-rhinoises qui prévoyaient des interventions de contrôle technique des vélos dans 48 collèges, 5 000 € supplémentaires ont permis de réaliser, en 2021, des interventions de contrôle technique vélo dans 7 collèges dans le Haut-Rhin et sur 2 sites de la collectivité sur le territoire d'action de Mulhouse, et ce, en mobilisant les associations "CADRes Mulhouse" et "La Maison du Vélo" de Mulhouse.

En 2022, il est proposé de poursuivre l'élargissement de ces actions au Haut-Rhin en abondant l'enveloppe de 10 000 € supplémentaires. Cela permettra d'élargir le nombre de collèges concernés (7 collèges en plus) et de développer les contrôles techniques de vélo auprès de nos agents sur différents sites, en lien avec les associations "La Maison du Vélo" de Mulhouse et "Colmar Vélo Docteurs". Les actions de sensibilisation, menées par la "Prévention Routière", seront également étendues au territoire haut-rhinois.

Le montant total des subventions de fonctionnement aux associations visant à leur permettre de mener des actions de prévention représente une enveloppe de 50 000 € inscrite au budget 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité européenne d'Alsace a vocation à contribuer à l'amélioration de la sécurité routière en Alsace. Pour ce faire, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace soutienne la réalisation d'actions de prévention et de sensibilisation à destination des Alsaciens via la conclusion de partenariats avec des associations : La Prévention Routière - pour des actions de prévention à destination du grand public en Alsace - et les associations « Vélo emploi », « Comité d'Action Deux Roues 67 » (CADR 67), « la Maison du Vélo » et « Colmar VéloDocteurs » pour les actions « vélo » dans les collèges et auprès de nos agents.

1) Attribution d'une subvention à l'association « La Prévention Routière »

Depuis 2007, le Département du Bas-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace ont soutenu l'association « La Prévention Routière » pour permettre à cette dernière de mener des actions de sensibilisation et de prévention auprès des Bas-Rhinois dans le domaine de la sécurité routière. En 2022, il est proposé d'étendre le périmètre d'intervention des actions de l'association à l'ensemble de l'Alsace.

Dans le cadre du plan d'actions de l'association pour 2022, il est proposé de poursuivre la réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière (sous réserve d'éventuelles restrictions sanitaires) :

- dans des établissements scolaires et les collèges qui sollicitent une action de sensibilisation (notamment dans le cadre des « attributions scolaires de sécurité routière – ASSR1&2 » et en ce qui concerne le challenge sécurité routière des écoles primaires) ;
- auprès des seniors ;
- avec des ateliers mensuels à Wissembourg sur différentes thématiques ;
- avec la participation à la journée « Porte ouverte » au Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) de Soufflenheim (prévu en septembre 2022) ;
- avec une intervention auprès du Tribunal de Saverne, en amont des audiences dédiées aux infractions routières.

D'autre part, l'association « La Prévention Routière » mène des actions de sensibilisation lors d'événements nationaux ou locaux (par exemple des opérations « capitaine de soirée » en faveur des jeunes avec la désignation d'un conducteur sobre pour ramener ses amis en toute sécurité), et demeure un centre de ressources au profit des communes et des enseignants par la mise en place de documentations et de logiciels spécifiques à l'éducation routière.

Le montant de la subvention accordée à l'association par la Collectivité en 2021 était de 8 900 €. Afin de conforter l'activité de cette association, d'étendre son périmètre d'intervention au Haut-Rhin et de marquer l'implication de la Collectivité dans l'amélioration des comportements pour réduire les risques routiers, il est proposé de décider l'attribution d'une subvention de fonctionnement de **10 900 €** à « La Prévention Routière » et d'approuver les termes de la convention annuelle à conclure pour 2022 avec cette association ; convention telle qu'annexée au présent rapport, concernant l'ensemble des actions de prévention et de formation à la sécurité routière.

2) Attribution de subventions à quatre associations « vélo »

Depuis plusieurs années, la Collectivité soutient financièrement les associations « Vélo Emploi » et « CADR67 » en leur attribuant une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer leurs engagements dans leurs actions de promotion du vélo comme mode de transport alternatif à la voiture. Ainsi, les associations interviennent dans certains

collèges durant l'année scolaire pour y effectuer un contrôle technique des vélos des collégiens.

Ces actions consistent à contrôler l'état des vélos des collégiens, à fournir des conseils aux élèves pour maintenir leur vélo en bon état et à les sensibiliser au respect des autres usagers et du Code de la route. Chaque cycliste se voit remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Un bilan est établi pour chaque établissement visité. Ainsi, le suivi annuel de plus de 50 collèges permet de suivre l'évolution du parc vélo des collégiens et contribue à son amélioration d'année en année.

En 2021, l'action a été étendue au territoire de Mulhouse avec l'intégration des associations « La Maison du Vélo » et « CADRes Mulhouse ». L'action ayant été bien accueillie, il est proposé d'étendre l'action « Vélo-sécurité » à 5 collèges et 2 sites CeA sur le territoire de Colmar avec l'association VéloDocteurs.

Pour l'année 2022, il est proposé que les associations « Vélo Emploi », « CADR67 », « La Maison du Vélo », « CADRes Mulhouse » et « VéloDocteurs » interviennent dans 58 collèges et 8 sites CeA suivants :

Association « Vélo Emploi »	23 collèges + 2 sites CeA à définir
Territoire Nord Alsace	Brumath, Drusenheim, Herrlisheim, Hoerd, Seltz, Soufflenheim, Soultz-Sous-Forêts et Wissembourg
Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg	La Wantzenau et Souffelweyersheim
Territoire Ouest Alsace	Dettwiller, Duttlenheim, Hochfelden, Marlenheim, Molsheim Bugatti, Rosheim, Sarre-Union, Saverne Poincaré et Wasselonne
Territoire Centre Alsace	Barr, Benfeld, Heiligenstein et Rhinau

Association « CADR67 »	23 collèges (dont 4 à identifier) et 2 sites CeA à définir
Territoire Nord Alsace	Schweighouse-sur-Moder
Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg	Bischheim Le Ried, Eckbolsheim, Eschau, Geispolsheim, Illkirch-Graffenstaden Parc, Mundolsheim, Schiltigheim Leclerc Et Rouget De Lisle, Strasbourg Hans Arp, Robertsau et Vendenheim
Territoire Ouest Alsace	Mutzig
Territoire Centre Alsace	Châtenois, Erstein, Gerstheim, Obernai Europe, Sélestat Beatus Rhenanus et Jean Mentel

Association « VéloDocteurs »	8 collèges et 2 sites CeA
Territoire de la région de Colmar	Collèges : Buhl, Colmar (Pfeffel) et 6 autres collèges à déterminer. Site CeA : Hôtel de la CeA, Espace Solidarité Colmar

Association « La Maison du Vélo » de Mulhouse	8 collèges et 2 sites CeA à définir
---	-------------------------------------

Territoire de l'agglomération de Mulhouse	Collège : Mulhouse (Bel Air, Jean Macé, Saint-Exupéry), Rixheim, Riedisheim, Kingersheim, Wittenheim Marcel Pagnol et Illzach Anne Frank Sites CeA : à définir
---	---

Ces interventions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Pôle Mobilités de la CeA, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés. En fonction de la situation sanitaire et de l'avis des chefs d'établissement, le programme ainsi que les sites identifiés pourront être amenés à évoluer.

Afin de poursuivre ce partenariat et de marquer l'implication de la CeA dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par ces quatre associations, il est proposé de décider d'attribuer, pour 2022, des subventions de fonctionnement à hauteur de **39 100 €** répartis comme suit:

- 14 000 € à « Vélo Emploi » ;
- 14 000 € à « CADR67 » ;
- 5 550 € à « VéloDocteurs » ;
- 5 550 € à « La Maison du Vélo » de Mulhouse.

Il est également proposé d'approuver les termes des projets de convention avec les quatre associations précitées, tels qu'annexés au présent rapport.

3) Montant total des subventions

Le montant total de ces subventions de fonctionnement représente une enveloppe de **50 000 €** inscrite au budget 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les versements seront effectués par prélèvements sur l'opération P082O008, chapitre 65 – nature 65748 – fonction 843.

Ce rapport et la délibération ont été soumis à l'avis des Commissions suivantes :

- Commission Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg
- Commission Ouest Alsace – Saverne – Molsheim
- Commission Eurométropole de Strasbourg
- Commission Centre Alsace
- Commission de la Région de Colmar
- Commission Agglomération de Mulhouse

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la poursuite du partenariat avec les associations pour mener des actions de prévention en faveur de la sécurité routière des alsaciens en 2022.
- D'attribuer cinq subventions de fonctionnement, qui feront l'objet d'un versement unique, pour un montant de 50 000 € pour l'exercice budgétaire 2022, ainsi affectées :
 - o 10 900 € à « La Prévention Routière »,
 - o 14 000 € à l'association « Vélo Emploi »,

- 14 000 € à l'association « CADR67 »,
- 5 550 € à l'association « VéloDocteurs »,
- 5 550 € à l'association « Maison du Vélo »,

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : P082O008T01, chapitre 65 – nature 65748 – fonction 843 ;

- D'approuver les cinq conventions à conclure avec les associations « La Prévention Routière », « Vélo Emploi », « CADR67 », « VéloDocteurs » et « La Maison du Vélo » de Mulhouse pour des actions de prévention, jointes en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY